

Conseil Municipal

Jeudi 29 mars 2018 à 18 h

Compte-rendu

Présents : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DEWAELE, DURIEUX, DURSENT (procuration à L.LAFRENE des points 6 à 17), JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PALMISTE, PIETTON Loïc, VIRGILE, VOLKAERT, WAGER, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DENYS (procuration à M. DEWAELE des points 1 à 5), GOUNANI, LASNE, LEROY, N'DIAYE, PERRE, WEIDICH (22 membres)

Ont donné procuration : Messieurs DELBAUVE (à D. VOLKAERT), DUFOUR-LEFORT (à C. WEIDICH), PIETTON J-Marie (à L.PIETTON) et Mesdames DEMILLY (à B. LEROY), DUVAL (à L. PALMISTE), ROHRMANN (à R. DAIL), TOURNAY (à J DURIEUX) (7 Membres).

Monsieur Michel DEWAELE, ADJOINT, a été nommé secrétaire.

Présentation du projet de restructuration du Théâtre Léo Ferré par Mr Millet, architecte (Clé Millet International)

Plusieurs plans et schémas sont projetés et commentés à l'assemblée qui mettent l'accent sur le caractère modulable et évolutif de la structure retenue pour le projet.

Cette nouvelle salle de spectacle a été pensée de façon à permettre l'accueil d'une grande diversité de spectacles (petites, moyennes et grosses productions). La jauge pouvant évoluer de 300 à 1200 personnes (places assises, debout et mix des deux). M. Millet explique qu'un soin particulier a été apporté à l'acoustique pour garantir tout à la fois le confort des spectateurs et le respect des riverains.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les collectivités qui permettent aux entreprises locales de continuer à travailler malgré la baisse des dotations qui a freiné nombre de projets.

Sur le chantier de Léo Ferré, 8 entreprises interviennent à différents niveaux : Tommasini, Mathis, Boissier, Cegelec, Quatannens, Hugon, Cergnul et Mécascénic.

Une présentation du projet de réhabilitation de la salle des fêtes sera programmée prochainement à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Cette présentation achevée et réponses apportées aux questions posées par les différents élus, Monsieur Baudoux prend la parole afin d'évoquer plusieurs sujets d'actualité.

- Dans un premier temps, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Dominique Alexandre Virgile, conseiller municipal, qui assiste à son premier Conseil depuis la démission de Cédric Dematte. Il salue le retour d'Alain Moreels, absent depuis plusieurs mois, pour raison de santé. Il souligne son courage et se félicite de la réussite du traitement entrepris. Les élus l'applaudissent.

- Autre élu cité, Yohann Delbaue, retenu par une réunion syndicale ce 29 Mars. Yohann Delbaue et trois autres syndicalistes ont été accusés par un élu du Front national d'atteinte à la liberté de manifester en marge d'un rassemblement à Valenciennes.

Monsieur le Maire tient à l'assurer du soutien de ses collègues élus qui ne manqueront pas d'être attentifs aux suites judiciaires de cette affaire.

- Le nouveau centre de secours et d'incendie. Monsieur le Maire annonce que le projet est désormais engagé puisque 1.2 M€ ont été budgétés par le SDIS pour 2018. Le Département a arrêté son choix sur les anciens locaux de la Direction territoriale de la

Voirie, rue La Fontaine. Un choix qui offre plus de facilité d'intervention sur les communes voisines, un espace optimisé (aujourd'hui confinés dans 360 m², le centre de secours s'implantera demain sur 1200 m² de surface bâtie et un terrain de 5000 m²). Autre avantage : la possibilité d'engager rapidement les travaux (dès la fin des différents diagnostics dont celui de l'amiante) sans perturber le travail des sapeurs-pompiers.

- Le Maire revient ensuite sur la création d'un centre d'accompagnement au retour volontaire. L'état a mandaté ADOMA, organisme d'insertion, pour accompagner ces personnes et a arrêté son choix sur l'ancienne résidence du personnel roulant SNCF, sis Rue Ferrer. Il déplore que MM Jacquinet et Watremez aient manqué de vigilance sur la page Facebook de leur groupe, relayant des propos incitant à la haine raciale qui ont été maintenus plusieurs jours avant d'être supprimés. M Jacquinet regrette quant à lui que la commune n'ait pas communiqué avant l'arrivée des premiers migrants. Il dit ne pas avoir eu de réponse lorsqu'il a clairement soulevé cette question. Par ailleurs ce dernier souligne qu'il n'est pas responsable des propos tenus par ces personnes. Ce que conteste Monsieur Baudoux.

Monsieur le Maire explique que cette communication incombait de droit aux services de l'Etat, seuls habilités à s'exprimer sur ce projet. M Dail, adjoint habitant le quartier, revient sur l'arrivée des premiers résidents. S'il dit comprendre la réserve des riverains face au déficit d'information dans un premier temps, il nuance en précisant que depuis la cohabitation ne pose aucun problème.

- Côté travaux, deux chantiers sont annoncés : le début des aménagements du square Leclerc où une aire de jeux et une nouvelle place d'armes verront le jour cet été Et puis la couverture de la SAMP (Eden) qui devrait être terminée pour les Nuits Secrètes en juillet.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2018.**

Unanimité.

Mme Lasne déplore néanmoins l'envoi tardif des comptes-rendus, désormais couplés à l'ordre du jour du prochain conseil.

Deux projets de motions sont ensuite proposés :

PROJET DE MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE DU TGI D'AVESNES SUR HELPE (Lecture par Michel Dewaele)

La réforme de la carte judiciaire telle qu'elle se dessine laisse planer les plus grandes craintes quant au devenir du TGI d'Avesnes-sur-Helpe.

Si le gouvernement poursuit sa volonté de regroupement comme semble le suggérer le projet de loi, cela entravera gravement le principe d'égalité des citoyens en termes d'accès à la justice.

Le Ministère de la Justice a d'ores et déjà acté la suppression des tribunaux d'instance. Localement, Maubeuge est concerné.

Les derniers textes ouvrent la porte à la création de tribunaux départementaux uniques ; juridictions vers lesquelles seraient regroupées les affaires relevant du droit pénal.

Concrètement, cela impacterait plus de 50 % de l'activité du TGI d'Avesnes-sur-Helpe et éloignerait les habitants d'une justice humaine au profit d'une justice dématérialisée. Nous rappelons que la justice doit permettre à chaque justifiable un accès facilité et de proximité avec son avocat, seul garant de ses droits tout au long d'une procédure.

Le Conseil Municipal entend les craintes légitimes des acteurs du monde judiciaire concernant la majorité des audiences pénales de la Sambre-Avesnois (disparition des audiences

correctionnelles et des comparutions immédiates) au profit de la métropole Lilloise. Soit une double peine pour les victimes et leurs familles.

10 ans après son inauguration, le TGI d'Avesnes-sur-Helpe verrait ainsi son activité considérablement réduite pour devenir un simple tribunal de proximité et pourquoi pas au final une coquille vide.

Notre territoire – l'un des plus peuplé et l'un des plus défavorisé – souffre également d'un enclavement que les élus dénoncent depuis plusieurs années. Qu'en sera-t-il des familles concernées par des affaires judiciaires jugées à Lille lorsque l'on connaît les horaires tardifs du rendu des délibérés.

Economiquement, les retombées seront dramatiques pour la circonscription d'Avesnes-sur-Helpe pour laquelle l'activité judiciaire est un vecteur dynamique.

22 Md'€ ont été investis pour doter la Sambre-Avesnois d'un TGI moderne et fonctionnel : un tel projet de fusion serait, pour les contribuables, un aveu d'abandon.

Le Conseil Municipal dénonce ce choix gouvernemental et le considère comme une nouvelle tentative de « déménager » le territoire plutôt que de contribuer à son aménagement.

Le Conseil Municipal apporte tout son soutien au mouvement des avocats et du personnel judiciaire et appelle à une large mobilisation Vendredi 30 Mars à 12 h 30 devant le TGI d'Avesnes-sur-Helpe.

Unanimité

POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA SNCF, SOLIDARITE AVEC LES CHEMINOTS ET CHEMINOTES (lecture par David Volkaert)

Notre bonne ville d'Aulnoye-Aymeries s'est développée autour de la SNCF ce qui lui vaut souvent d'être gratifiée de cité cheminote.

Les cheminots ayant contribué fortement à son essor, nous tenons à leur réaffirmer toute notre solidarité au moment où le gouvernement les considère comme les boucs émissaires du dysfonctionnement de la SNCF. Nous vivons très mal qu'un certain nombre de grands groupes de presse s'acharnent médiatiquement sur ces personnes, présentées comme des nantis, alors que les plus riches n'ont jamais gagné autant d'argent.

Qualifier de prise d'otage tout mouvement de grève initié par les cheminots est absolument intolérable et indécent à l'heure où la France vient de vivre un nouvel épisode terroriste abominable.

Souvenons-nous des heures sombres de notre histoire et soulignons l'engagement des cheminots dans la résistance à la barbarie. Nombre d'entre eux ont fait le sacrifice de leur vie pour que notre pays préserve son identité et ses valeurs républicaines.

Nous sommes d'ailleurs toujours très émus lorsque nous nous inclinons devant la plaque commémorative en gare d'Aulnoye lors des cérémonies patriotiques.

C'est parce que nous sommes fidèles à leur mémoire que nous exprimons nos plus grandes inquiétudes quant à la réforme libérale du gouvernement visant la mort du service public ferroviaire.

Si celle-ci devait se concrétiser, les conséquences seraient néfastes pour l'ensemble des usagers.

La privatisation du rail, magnifiquement illustrée par le film de Ken Loach « The Navigators », que nous vous invitons à voir ou revoir, n'offrira aucunement un meilleur service.

Partout en Europe, les recettes que le Président de la République et son gouvernement veulent appliquer produisent la disparition de lignes, l'explosion des prix comme en Grande Bretagne (billets multipliés par 6) la vétusté des installations et des trains, la disparition du fret.

C'est toute la population qui paie triplement l'addition : financièrement, par l'inégalité territoriale induite et par sa santé altérée par la pollution générée.

Les préconisations du rapport Spinetta, à savoir la fermeture de 9000 kms de lignes, et le redéploiement des investissements autour des grandes métropoles et zones urbaines

accentuerait la fracture territoriale, et reléguerait les habitants de la Sambre aversois au rang de citoyens de seconde zone.

Martelons avec force que le train n'est pas qu'un moyen de locomotion, c'est un service public, un outil essentiel à la transition écologique et il est insupportable qu'il puisse s'arrêter aux portes des grandes métropoles. La bataille du service public ferroviaire est d'abord une bataille pour l'égalité d'autant que nous ne sommes toujours pas reliés au réseau autoroutier.

De plus, avec l'arrivée du TGV, la Sambre-Avesnois a déjà souffert de suppression de nombreuses liaisons qui lui font défaut pour son renouveau économique.

Nous ressentons un sentiment d'abandon qui contribue à nourrir les idées d'extrême droite si présentes aujourd'hui en Europe.

Nous pouvons, d'autre part être légitimement inquiets pour la sécurité sacrifiée sur l'autel de la rentabilité.

Avec la motion qui vous est proposée, il ne s'agit pas seulement de solidarité avec les cheminots mais de l'intérêt général pour stopper la dégradation du service public et gagner un plan de développement ambitieux du transport ferroviaire sur tout le territoire national.

Avec un mot d'ordre commun : « ma gare, ma ligne, mon train, j'y tiens. SNCF 100 % public », nous vous proposons de porter en commun les revendications des cheminots et celles des usagers pour un meilleur service public.

Majorité – 1 Contre – 2 Abstentions

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point en additif concernant le versement d'une subvention à l'association Lâche pas la patate dans le cadre de la prochaine foire aux disques.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

FINANCES

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Il est proposé la reconduction des taux d'imposition de deux taxes locales pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation : **30,78 %**
- Taxe foncière non bâti : **24,83 %**
-

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, **il est proposé, cette année, de poursuivre la baisse de cet impôt engagée l'année dernière en adoptant le taux de 29,24 %** au lieu de **30,24 %** en 2017 ; il est rappelé, par ailleurs, que pour la période de 2006 à 2016, ce taux n'avait pas bougé malgré l'engagement d'un programme d'investissement très important.

Vote : Majorité – 2 Contre – 5 Abstentions

2) PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

M. Durieux prend la parole au nom du groupe « Aulnoye-Aymeries, une ville que vous ressemble, une ville qui vous rassemble » afin de souligner la maîtrise du budget présenté, la stabilité des taux et la baisse du foncier bâti. En dépit des restrictions budgétaires, le BP répond aux besoins de chacun même si des réajustements sont nécessaires. Il se félicite d'une ville dynamique qui s'appuie sur le vivre ensemble là où d'autres distillent le rejet et la haine de l'autre.

M. Jacquinet explique que son groupe votera contre car n'ayant pu assister à la commission finances faute d'invitation par voie postale.

Vote :

- Section de fonctionnement : Majorité – 2 Contre – 5 Abstentions

- Section d'investissements : Majorité – 2 Contre – 5 Abstentions

3) **PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « FLORENTINE » 2018.**

Vote :

- Section de fonctionnement : Majorité – 2 Contre – 5 Abstentions

- Section d'investissements : Majorité – 2 Contre – 5 Abstentions

4) **RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT**

Le Conseil Municipal est invité à donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des contrats de ligne de trésorerie 2018, en vertu de l'article L 2122.22 modifié par la loi n°2000.1208 du 13 décembre 2000. Ce contrat porte sur un montant de 600 000 € maximum auprès du Crédit Agricole.

Vote : Majorité – 2 Contre

5) **AUTORISATIONS DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des informations financières, il a été décidé de traduire la politique d'investissement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement sur la base d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

	AP/CP ANRU								
	solde 31/12/2017		CP 2018			CP 2019			CP 2020
	depenses	recettes	depenses	part ville	recettes	depenses	part ville	recettes	recettes
AP N°1 Aménagement	2 012 320		2 012 320						
ville		-918410		-571 494					
fctva		326 801						330 101	
amvs		2 583 814			2 583 814				
conseil régional									
baillieur social									
autres									
anru									
AP N°2 Ecole Joliot Curie	890 705		890 705						
ville		437282		437 282					
fctva								146111	
amvs		273 423			273 423				
conseil régional									
autres		180 000			180 000				
anru									
AP N°3 Salle Marc Joly	2 065 532		380 000			1 685 532			
ville		453139		123 702			611 357		
fctva		344 255						62 335	276495
amvs		328 138			60 368			267 770	
conseil général		100 000			91 986			8 014	
conseil régional		340 000			62 550			277 450	
autres		500 000			41 394			458 606	
AP N°4 Pôle Service									
ville				-55 000					
fctva									
amvs		55 000			55 000				
conseil régional									
anru									
AP N°5 Théâtre Léo Ferré	3 674 630		600 000			3 074 630			
ville		781 096		252 138			1 042 972		
fctva		612438						98 424	504362
amvs		581 096			94 882			486 214	
conseil régional		870 000			142 055			727 945	
autres		600 000			83 818			516 182	
anru		230 000			27 107			202 893	
TOTAL	8 643 187	8 678 072	3 883 025	186 628	3 696 397	4 760 162	1 654 329	3 582 045	780 857
				FCTVA				FCTVA	FCTVA
				0				633 671	780 857
A CHARGE VILLE				186 628			1 020 658	-780857	426 429

Vote : Majorité – 2 Contre – 1 Abstention

Mme Denys rejoint l'assemblée à 20 h 15. M. Dursent la quitte et donne pouvoir à M. Lagrené.

6) DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE POUR LE SDIS

La municipalité met à disposition du SDIS à titre gracieux l'immeuble du 2, Rue Jules Ferry (face au centre de secours) via une convention d'occupation temporaire des lieux. L'article 4 stipule qu'en contrepartie « le SDIS prend à sa charge les fluides et impôts locaux pendant la durée de la convention ». En 2017, le SDIS a donc versé à la commune 1003, 55 € au titre de l'impôt foncier 2017.

Dans un courrier adressé à Monsieur le Maire, le SDIS s'appuie sur l'article 1382 du Code Général des impôts afin d'obtenir une exonération de cet impôt. En effet, ledit article stipule que : « *Sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties : les immeubles communaux pour les taxes perçues par les départements et la commune à laquelle ils appartiennent lorsque ceux-ci sont affectés à un service public ou d'utilité générale et non productif de revenu* ».

Raison pour laquelle le SDIS sollicite la ville, propriétaire de l'immeuble, afin de demander aux services des impôts de l'exonérer de cette taxe pour 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande à partir de l'année 2018.

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

7) MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE PLUSIEURS INSTANCES SUITE A LA DEMISSION DE MR DEMATTE

Suite à la démission de Cédric Dematte, la commune doit désigner un nouveau représentant pour être suppléant au **Conseil d'Administration du Collège Félix Del Marle** ainsi qu'à la **commission communale des Impôts directs**. La commune doit également désigner un nouvel élu pour la représenter au sein de **l'association d'insertion tremplin Jeunes**.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner **Monsieur Virgile**, pour toutes ces représentations en remplacement de Cédric Dematte.

Vote : Majorité – 7 Abstentions

ACHATS / MARCHES

8) MARCHE D'ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

Afin de relancer le marché « aménagement et entretien des espaces verts » une consultation selon appel d'offres ouvert a été relancée (délibération N°500 du 6 février 2018).

Il convient d'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunit le 28 mars prochain et autoriser Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints ayant délégation de signature à signer le dossier de marché.

C'est l'entreprise Deltour Paysages de Cambrai qui remporte le marché d'entretien et d'aménagement d'une partie des espaces verts de la commune pour un montant annuel de 33 768, 64 €HT soit 40 522, 36 €TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune sera particulièrement vigilante sur la qualité du service rendu d'autant que l'entreprise est assez éloignée géographiquement d'Aulnoye-Aymeries et que les tarifs proposés semblent particulièrement bas.

Vote : Unanimité

9) MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Le marché relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel arrive à échéance au 02 août 2018. Il convient donc de relancer un avis d'appel public à concurrence pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à lancer l'avis d'appel public à concurrence selon appel d'offres ouvert.

Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10) MISE EN PALACE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE (CPA)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Compte Personnel d'Activité (CPA) est ouvert aux fonctionnaires et contractuels de la fonction publique.

Ce compte comprend le **Compte Personnel de Formation (CPF)** et le **compte d'Engagement Citoyen (CEC)**.

Le CPF, qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF) a pour objectif de permettre à l'agent d'accéder à une qualification ou de développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Ses droits sont attachés à la personne et sont donc conservés lorsqu'un agent change d'employeur, qu'il soit du secteur public ou privé.

- **Chaque agent doit créer lui-même son compte sur le site : moncompteactivite.gouv.fr et l'alimenter au fur et à mesure.**

Il répondra à des questionnaires sur son parcours professionnels afin de déterminer ses points forts, ses points faibles et sera invité à enregistrer le nombre d'heures acquis au titre du DIF au 31/12/2016 (information donnée par le service RH par courrier courant 2018).

- Les agents publics bénéficient d'un crédit de 24 heures par an dans la limite de 120 heures maximum puis de 12 heures par an dans la limite de 150 heures.
- Ce crédit d'heures est majoré pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification, soit 400 heures maximum (48 heures par an).
- Il est utilisable à la demande de l'agent, avec l'accord de son employeur (tout refus de ce dernier devant être motivé, et pouvant faire l'objet d'une contestation devant l'instance paritaire compétente), et, en priorité, pendant le temps de travail. Le CNFPT n'est pas missionné dans ce cadre.

La demande de formation sera acceptée par l'employeur si l'agent souhaite obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle dans le cadre de son projet d'évolution (future mobilité, reconversion professionnelle).

Le financement d'une formation au titre du CPF

S'il remplit les conditions citées précédemment, l'employeur peut prendre en charge les frais pédagogiques se rattachant à la formation. Il peut également prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements.

Un plafond à la prise en charge de ces frais peut être fixé par délibération.

Si l'agent ne suit pas sa formation (en totalité ou en partie) sans motif valable, il doit rembourser les frais engagés.

Pour le Compte Citoyen d'Engagement (CEC), ce dernier permet à un agent d'assurer une activité au titre du service civique, de la réserve militaire professionnelle, l'activité de maître d'apprentissage, les activités de bénévolat associatif et le volontariat dans le corps des sapeurs pompiers.

Le CEC permet l'acquisition de 20 heures forfaitaires de formation par an et activité au titre du crédit d'heures du CPF

Après avis favorable du Comité Technique réunion le vendredi 23 février 2018 sur ce dispositif. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place du CPA au sein de la collectivité mais de ne pas fixer de montant plafond pour la prise en charge financière d'une demande de formation d'un agent au titre de ce dispositif.

Il est proposé que chaque demande soit étudiée au cas par cas selon le projet personnel de l'agent demandeur et fera l'objet d'un passage en Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

SERVICES TECHNIQUES

11) CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (Y COMPRIS POUR LES TRAVAUX EN REGIE)

Pour accompagner la politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine, il est nécessaire de maintenir le dispositif de participation des communes à la CAMVS par la voie du fonds de concours, y compris pour les travaux de voirie suivis par le service en régie sur les voiries d'intérêt communautaire.

La participation financière des communes s'élèvera à 50 % de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie.

Cette part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de financements perçus et du fonds de compensation de la TVA.

Vote : Unanimité

12) FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DE VOIRIE SUIVIS EN REGIE EN 2017

Le Conseil Communautaire de l'AMVS du 21 décembre dernier a délibéré concernant les demandes de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2017. La commune doit délibérer sur lesdits travaux et sur le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 %.

Les rues concernées sont :

- Mise en accessibilité passage piétons – rue du 19 Mars pour un montant de **1 226,60 €**
- Mise en sécurité traversée piétonne – sortie école Eugénie Cotton, rue Victor Hugo pour un montant de **529,10 €**
- Signalisation – rue Victor Hugo et Jean Jaurès pour un montant de **311,31€**
- Travaux d'abaissé de bordures et signalisation verticale – rues de Leval et Anatole France pour un montant de **1 803,29 €**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la commune à délibérer sur ce principe et à prévoir au budget les participations correspondantes sur les travaux repris ci-dessus.

Vote : Unanimité

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire de solliciter à l'Etat, dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), une subvention de 200 000 € pour le financement de la rénovation de la salle des fêtes sur la base du plan de financement présenté pour la demande de financement au titre de la DETR (Conseil municipal du 6 février).

Vote : Unanimité

URBANISME

14) CESSION DE DEUX TERRAINS FACHE DE LA CHAPELLE

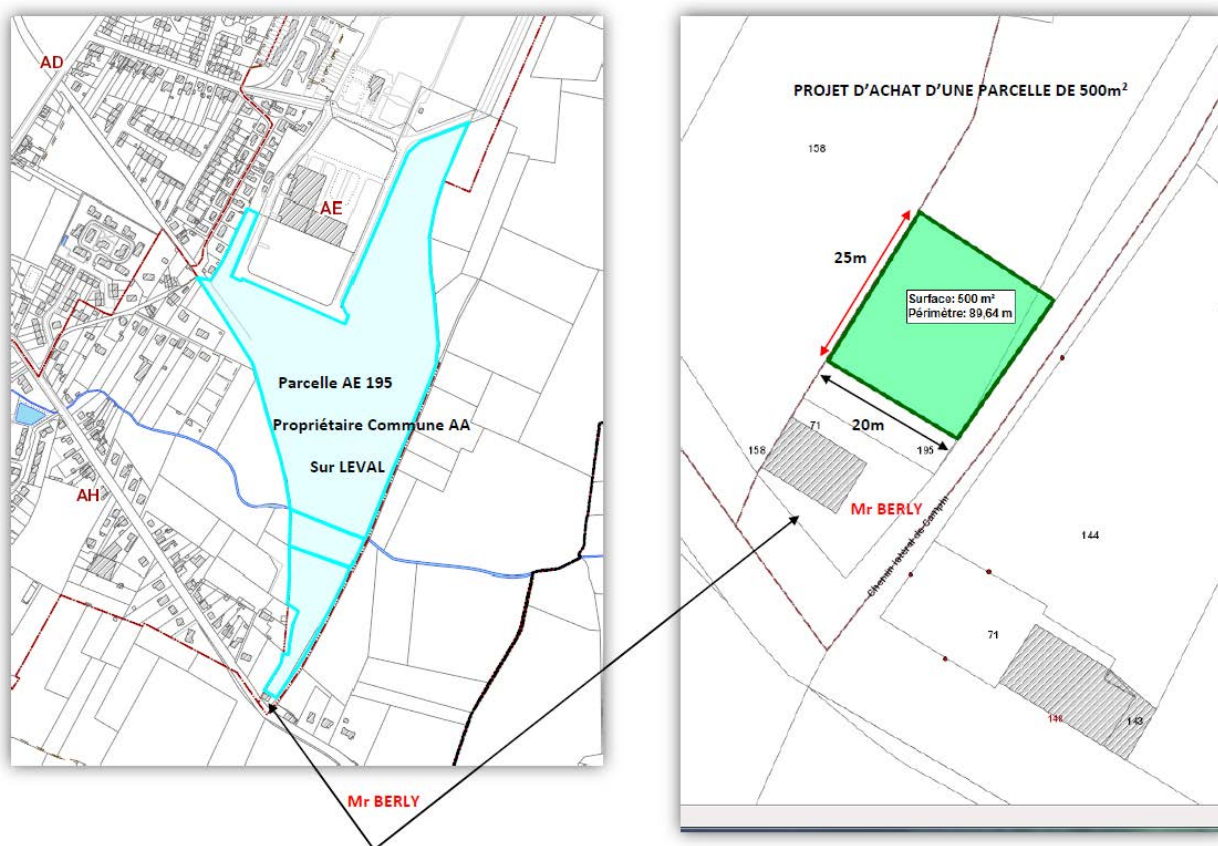
Il est proposé de céder à la société Promocil les deux dernières parcelles sises dans le lotissement de la Fâche La Chapelle, cadastrées AX 345 et AX 374 pour le prix de **73.20 € TTC / 60.97 € HT le m²**, **soit :**

- AX 345 : 836 m² = **61 195.20 € TTC - 50970.92 € HT**
- AX 374 : 952 m² = **69 686.40 € TTC - 58043.44 € HT**

Vote : Majorité – 2 Abstentions

15) CESSION D'UNE PARCELLE SITE DE LA FLORENTINE

Il est proposé de céder à monsieur Berly une parcelle (section AE 195 pour partie) d'une contenance de 500 m² environ (délimitation et division du parcellaires en cours par géomètre), sise sur la zone de la Florentine (partie Leval) pour un montant de **1500 €** selon estimation des Domaines en date du 22 mars 2018. Il est précisé que la commune avait déjà céder à la même personne une parcelle de 300 m² sur le même site (plan en annexe). Frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.



Vote : Majorité – 2 Abstentions

EDUCATION

16) PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'ETE 2018

Décisions habituelles à prendre dans le cadre de la préparation de l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs d'été concernant l'actualisation des **participations financières des familles**:

Rappel :

- Les prestations proposées comprennent les fournitures d'activités, les frais d'entrées (piscine, parc de loisirs, équitation, canoë...), les transports par bus, les frais d'hébergement en gîte lors des mini-séjours (pour les plus de 8 ans), les repas, gouters et collations (y compris durant les mini-séjours) le personnel d'encadrement.
- L'application d'un tarif dégressif pour fratries.
- Pour 3 semaines consécutives, la participation des familles par jour et par enfant est évaluée entre 3,28 et 6,78 euros pour les allocataires CAF qui représentent 98 % du public touché.
- Nous veillons à la qualité des accueils qui sont proposés aux familles en améliorant la communication, le contenu et les modalités pour tenir compte des évaluations (exemple: les inscriptions possible à la semaine).

Ci-joint, proposition comme chaque année d'effectuer une augmentation pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, soit environs 1 %.

Vote : Unanimité

ADDITIF

CULTURE

1) Versement d'une subvention dans le cadre de l'édition 2018 **Lâche pas la Patate**

Dans le cadre de la 17ème Foire aux disques organisée conjointement par le service culturel de la ville d'Aulnoye Aymeries et l'association Lache Pas la Patate, et qui se tiendra les 20 et 21 avril prochains, et au regard des modalités d'organisation technique et logistique adoptées sur cette nouvelle édition, il appartient d'autoriser le versement d'une subvention à l'association visant à prendre en charge partie des frais inhérents à la manifestation.

Le conseil municipal est donc invité à autoriser le versement de la subvention à l'association à hauteur de 3 775 €

Vote : Unanimité

Le Maire lève la séance à 20 h 30